

Selon l'arrêté préfectoral n°84-2025-08-06-00002 du 06 août 2025 portant sur les restrictions provisoires de certains usages de l'eau sur le département de Vaucluse,

Il est interdit jusqu'au 31 OCTOBRE 2025

- Arrosage des espaces arborés, pelouses, massifs fleuris, jardinières, plantes en pot, espaces verts et des ronds-points (de 9h à 19h)
 - Arrosage des jardins potagers (de 9h à 19h)

En fonction de l'évolution des ressources en eau et des conditions climatiques sur le département, ces dispositions peuvent être renforcées, prolongées ou abrogées.